

**DEPARTEMENT
BILDUNG, KULTUR UND SPORT**

Vorsteher

Alex Hürzeler, Regierungsrat
Bachstrasse 15, 5001 Aarau
www.ag.ch/bks

À l'attention des
parents des élèves de l'école
obligatoire dans le canton d'Argovie

Französisch

Mai 2020

Reprise de l'enseignement à l'école obligatoire à partir du 11 mai 2020

Chers parents,

À partir du lundi 11 mai 2020, les cours seront de nouveau dispensés dans l'enceinte des établissements de l'école obligatoire du canton d'Argovie. Telle est la décision qu'a prise le Conseil fédéral pour l'ensemble de la Suisse en date du 29 avril 2020. Dans le même temps, l'Office fédéral de la santé publique (BAG) a défini des valeurs de référence pour les mesures de protection en milieu scolaire. La phase d'enseignement à distance prendra ainsi fin le 8 mai. Après cette date, votre enfant pourra de nouveau fréquenter l'école enfantine, l'école primaire ou le cycle secondaire.

Mesures de protection

Les mesures de protection pour la reprise de l'enseignement présentiel s'appuient sur les valeurs de référence de l'OFSP BAG qui sont valables à l'échelle nationale. Elles stipulent qu'aucune règle de distance ne s'applique entre élèves. Les enfants et les adolescents peuvent se comporter et se déplacer normalement en classe, sur le chemin de l'école et dans la cour de récréation.

En revanche, les élèves doivent respecter si possible une distance minimale de deux mètres lorsqu'ils sont en contact avec les enseignants. De même, les enseignants entre eux doivent tenir compte de la règle des deux mètres de distance applicable pour les adultes. En outre, toutes les personnes qui circulent dans le bâtiment scolaire doivent observer les règles d'hygiène (hygiène des mains, des objets et des surfaces, ne pas se serrer la main).

Parallèlement aux lavabos existants avec distributeurs de savon liquide et serviettes à usage unique à divers endroits (entrée du bâtiment, bibliothèque et autres endroits semblables), des possibilités supplémentaires d'hygiène des mains doivent être mises à disposition dans le bâtiment, y compris du désinfectant pour les mains. Néanmoins, les élèves ne devraient utiliser de désinfectant pour les mains qu'à titre exceptionnel. Les surfaces, les interrupteurs, les poignées de porte et de fenêtre, les rampes ainsi que les infrastructures sanitaires et les lavabos doivent être nettoyés à intervalles réguliers.

Cours, notes et bulletin

Les cours auront de nouveau lieu dans les classes conformément au plan d'études et aux grilles horaires applicables. Pour les notes du bulletin de fin d'année de l'année scolaire en cours, il sera tenu compte des relevés de notes qui ont été obtenus entre le début de l'année scolaire le 12 août 2019 et le 13 mars 2020, auxquels viendront s'ajouter ceux provenant des cours réguliers dispensés en

classe du 11 mai à la fin de l'année scolaire. Toutes les décisions de promotion seront prononcées sur la base du bulletin de fin d'année.

Offre d'accueil et autres informations

Avec la reprise des cours en classe, l'offre d'accueil provisoire des écoles prend de nouveau fin à compter du 11 mai.

Vous trouverez des informations complémentaires et des réponses aux questions les plus fréquentes aux endroits suivants:

Office fédéral de la santé publique (BAG): www.bag.admin.ch

Canton d'Argovie: www.ag.ch/coronavirus

Nous tenons à vous remercier pour le soutien apporté à votre enfant pendant cette phase d'enseignement à distance ainsi que pour la coopération fructueuse et compréhensive avec votre école. Vous jouez ainsi un rôle important dans l'éducation des enfants et des adolescents, y compris dans ces périodes extraordinaires.

Sincères salutations



Alex Hürzeler, Conseil d'État (Regierungsrat)